

# Les Entreprises éphémères pour l'emploi .fr

*Nous recrutons vos offres*

By BPI group

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Quels sont les critères pour participer ?

- Avoir au moins une première expérience professionnelle.
- Être motivé(e) par un projet collectif.
- Être en recherche active d'emploi, avoir un projet professionnel.
- Être pleinement disponible pendant 6 semaines.
- Savoir surfer sur internet et utiliser des applications mobiles en autonomie ou avoir un début d'autonomie.

### Comment déposer sa candidature ?

- Se rendre sur [www.entreprises-ephemeres.fr](http://www.entreprises-ephemeres.fr) et déposer sa candidature **avant le 15 septembre 2018**.  
Attention : Le nombre de place est limité, aussi nous privilégierons les premiers inscrits sur la plateforme ayant un dossier complet (voir ci-dessous). Vous recevrez un mail accusant réception de votre candidature
- Renseigner un dossier comprenant :
  - Nom, prénom, date de naissance, adresse email, téléphone
  - Un CV mettant en valeur vos compétences actuelles
  - Une lettre de motivation pour participer à cette aventure de 6 semaines (par exemple, vous pouvez y décrire une expérience collective dont vous êtes fiers)
  - Le nom du conseiller (pôle emploi, cellule emploi...) qui vous suit et ses coordonnées
  - Le nom de l'Agence Pôle emploi où vous êtes inscrit + numéro demandeur d'emploi
  - La date d'inscription au Pôle Emploi

### Comment je saurais si je suis sélectionné(e) ?

Vous serez contacté(e) par un coach puis vous recevrez un e-mail confirmant votre sélection. Votre conseiller Pôle Emploi sera également informé.

### Quel est mon statut pendant l'opération ?

Vous conservez votre statut de demandeur d'emploi. Votre participation à l'Entreprise Éphémère pour l'Emploi s'inscrit dans le cadre de votre recherche active d'emploi. Votre Pôle Emploi est partenaire de l'opération mais vous devez rester disponibles si votre conseiller vous convoque.

### Est-ce que participer à cette opération m'apporte une rémunération ?

Aucune rémunération.  
Cette opération reste dans le cadre de votre recherche d'emploi.

### Que se passe-t-il entre l'inscription et le démarrage de l'entreprise éphémère ?

Un entretien téléphonique avec un coach de l'entreprise aura lieu la semaine précédente.

### Où est située l'entreprise éphémère ?

Elle est située à Crolles, 95 rue des grives 38920 Crolles.

Depuis Grenoble la Bruyère, prendre le Tram A en direction de Grenoble Chavant, arrêt Genchavant puis prendre le bus 6060 en direction de Chambéry ; descendre à ZI le Rafour/le Rafour Monnet (4 min à pied).

Depuis de la Gare de Pontcharra, prendre le TER en direction de Grenoble ; descendre à la Gare de Brignoud (9 min à pied).

Depuis de la Maison Communale de Saint Martin d'Herès, prendre le Bus 14 en direction de Grenoble Verdun – Prefecture. Puis, prendre le bus express 1 en direction de Lumbin. Descendre à Crolles, le Rafour Monnet (4 min à pied).

Depuis Montbonnet, Pré de l'eau rond-point, prendre le bus express 1 en direction de Lumbin. Descendre à Crolles, le Rafour Monnet (4 min à pied).

Rendez vous également sur <http://www.tougo.fr/Pratique/Plans-et-horaires/Plans-du-reseau-et-des-secteurs>

### Que se passe-t-il le 1<sup>er</sup> jour dans l'entreprise ?

Vous avez rendez-vous à 9:00 à l'accueil de l'entreprise. Vous allez prendre connaissance de vos outils de travail et lancer l'entreprise éphémère avec vos associés (trouver un nom, créer un logo, travailler la présentation,...).

### Et les jours suivants ?

Chaque jour, vous définirez avec les coachs vos missions au sein de l'entreprise éphémère :

- Prospector ensemble dans les zones d'activité
- Contacter les entreprises par téléphone
- Repérer les offres sur les réseaux sociaux et la presse locales
- Assurer la communication de l'opération sur le territoire
- Faire venir des médias et des employeurs dans l'entreprise éphémère...

Pendant les 6 semaines, vous pouvez être amené(e) à changer de missions.



## Quelle est la durée du programme ?

L'entreprise éphémère va durer 6 semaines à raison de 4 jours par semaine : du lundi au jeudi à l'exception de la première semaine (lundi au vendredi) et la dernière semaine (lundi au mercredi).

## Quels sont les jours d'ouverture de l'entreprise éphémère ?

A l'exception de la première et de la dernière semaine, l'entreprise éphémère pour l'emploi est ouverte du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner d'une heure. Le vendredi peut être dédié à un temps de travail personnel.

## Quels sont les horaires de l'entreprise éphémère ?

Les horaires de l'entreprise éphémère sont de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner.

## Que se passe-t-il à la pause déjeuner ?

Vous pouvez prévoir d'apporter votre déjeuner chaque jour (solution la plus économique). Un réfrigérateur et un micro-ondes sont à disposition.

## Que passe-t-il si je ne viens pas une journée ?

L'entreprise éphémère a besoin de chacun pour fonctionner quotidiennement.

Toute absence (autre que pour raisons de santé ou entretien de recrutement) est considérée comme un manque de motivation à la recherche d'emplois.

## Est-ce qu'il y a un défraiement prévu pour les déplacements en véhicule personnel ?

Cette question sera traitée au cas par cas lorsque le propriétaire du véhicule transporte avec lui d'autres participants dans le cadre des opérations de prospection.

## Est-ce que l'entreprise éphémère est assurée ?

Le lieu est assuré.

Il n'y a pas lieu d'assurer les personnes car le participant fait les différentes démarches dans le cadre de sa recherche d'emploi.

En cas de problème sur le lieu de l'entreprise éphémère, il est souhaitable que chaque participant soit à jour de son assurance responsabilité civile.

## Pourquoi signer une décharge de responsabilité ?

L'Entreprise Ephémère n'est pas une personne morale. Elle ne peut donc pas assurer les personnes. Chaque participant est assuré dans le cadre de sa responsabilité civile.

## Pourquoi être « associé » ?

Pour se présenter d'égal à égal devant un chef d'entreprise. Pour sortir de la posture de demander si l'entreprise recrute et prendre la posture d'offrir un service à l'entreprise en recueillant ses besoins en recrutement.

## Puis-je accepter des missions d'intérim/ponctuelles pendant l'entreprise éphémère ?

Non, car le dispositif nécessite d'être disponible 4 jours par semaine pendant les 6 semaines de l'Entreprise Ephémère.

## Est-ce que c'est embêtant, si je ne sais pas bien lire/écrire/parler le français ?

Oui, car vous allez devoir utiliser des outils informatiques qui vont accompagner votre recherche d'emploi.

Vous allez également développer votre image sur les réseaux sociaux, ce qui nécessite de savoir naviguer sur internet.

## Comment s'organise le temps de recherche personnel (réponse à offre, et préparation d'entretien) pendant les 6 semaines ?

Une plateforme web est accessible 24h sur 24h.

Vous trouverez 2 espaces MY entreprise et MY coach emploi : vous pourrez postuler en direct sur les offres, vous recevrez des alertes et vous pourrez vous positionner. Vous y trouverez des modules pour vous préparer à l'entretien d'embauche. La préparation des entretiens d'embauche se fera également avec l'appui du service RH de l'entreprise éphémère.

Personne ne part en entretien d'embauche sans avoir eu une préparation préalable.

## Que passe-t-il si je décroche un job pendant le programme ?

Je quitte l'entreprise éphémère pour l'emploi pour démarrer chez mon futur employeur.

## Que se passe-t-il le dernier jour de l'entreprise éphémère ?

Vous allez mener différentes actions :

- Compléter son CV sur la plateforme Web Pôle Emploi (insérer l'expérience entreprise éphémère).
- Noter vos entretiens de recrutement pour les semaines à venir.
- Prendre tous les contacts relatifs aux offres d'emploi sur lesquels vous vous êtes positionnés.
- Vérifier que vous pouvez accéder à la plateforme [www.entreprises-ephemeres.fr](http://www.entreprises-ephemeres.fr) depuis chez vous.
- Fixer un rendez-vous collectif pour faire un bilan.

## Et après

Vous gardez le lien avec les autres associés via la plateforme web [www.entreprises-ephemeres.fr](http://www.entreprises-ephemeres.fr) pendant un an : l'accès au FORUM, l'espace MY coach Emploi pour organiser et suivre votre recherche d'emploi.

Vous tenez au courant vos coachs de l'évolution de votre situation professionnelle.

Vous poursuivez avec quelques associés vos démarches de recherche d'emploi si vous en avez envie.